

Compte rendu de la séance du lundi 03 février 2020

Président de séance : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Secrétaire de séance : GERBER Nathalie

Présents : Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie GALLET, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Madame Pascale NIOGRET, Monsieur Vincent OLLIER, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Renaud TROCCON, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés : Madame Evelyne BERTHET

Absents : Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT, Monsieur Frédéric LEROY, Madame Guylaine NICOD, Monsieur Richard NIOGRET, Madame Marie PASSARD, Monsieur Jacques PUVILLAND, Madame Marie-Hélène RICAULT, Madame Claudine VALLOT, Madame Victoire VUAILLAT

Début de séance : 20h09

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Point sur les délégations du maire

COMMISSION FINANCES :

- Fixation de tarif de cession et d'acquisition de parcelles.
- Renouvellement adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
- Frais de fonctionnement de l'école : 2018/2019
- Ouverture de crédits avant le vote du budget : indemnités du commissaire enquêteur (enquête publique PLU)
- Modification délibération concernant l'aide de Sites et Monuments du Valromey

COMMISSION VOIRIE :

- Point sur le classement de la voirie
- Dénomination des rues communales

COMMISSION URBANISME

- Instauration du permis de démolir
- Soumission des clôtures au dépôt d'une déclaration préalable
- Suite à donner aux OAP

COMMISSION FORET

- Travaux forestiers 2020 (Petit et Grand Abergement)

COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT

- Devenir de la source du Jorat
- Syndicat AGEDI : Approbation des statuts en tant que Syndicat Mixte ouvert
- Modification de la convention signée avec la bibliothèque suite aux travaux

Questions diverses

Délibérations ajoutées à l'ordre du Jour :

- Adhésion ALEC 01
- Groupement de commande CCBS SCHEMA DIRECTEUR EAU ASS

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal : pas de remarques

Point sur les délégations du maire :

- ONF DOUBS : Marché ponctuel n° 777 attribué à GIRARD François pour 6590€ HT
 Marché ponctuel n°781 attribué à l'entreprise LOCATELLI pour 4410€ HT
- SARL Laurent Mornieux travaux dans le bâtiment de l'école et de la bibliothèque : 331,50 euros hors-taxes -
Entreprise active distribution entretien sans contrat de la chaudière KWB au Grand Abergement pour un montant de 800 € hors-taxes.

Délibérations du conseil:

Fixation de tarifs de cession et d'acquisition de parcelles (DE 2020 011)

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique concernant le chemin dit du Racht. IL rappelle le projet qui consiste en la cession d'une portion d'une surface d'environ 1062 m² de ce chemin rural à Mme Rama MANI, propriétaire des parcelles qu'il traverse. En contrepartie, ce propriétaire vendra à la commune le chemin actuellement utilisé pour l'accès des habitations situées en Racht d'une surface d'environ 371 m². Ainsi la commune pourra procéder à son élargissement pour améliorer l'accès. Il convient de fixer un prix de cession et d'acquisition au mètre carré. Monsieur le Maire propose de reprendre le tarif pratiqué pour les autres opérations à savoir 0.20 centimes par mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **fixe** le prix de vente et d'acquisition à 0.20 centimes du mètre carré.

Renouvellement de l'adhésion au CAUE (DE 2020 012)

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'adhésion transmise par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain qui conseille régulièrement la commune au niveau des dossiers d'urbanisme. Le conseil à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de l'adhésion au CAUE de l'Ain

VALIDE le barème de cotisation de 0.10 € par habitant.

Frais de fonctionnement de l'école année 2018/2019 (DE 2020 013)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour solliciter le remboursement des frais de fonctionnement de l'école publique pour les années scolaires 2018/2019 pour les communes de Ruffieu , Valromey sur Séran (Lompnieu) et Champagne en Valromey. I

Le coût par élève et par mois s'élève à 67.84 € .

Un titre de recettes sera émis à chaque commune suivant le tableau ci-dessous :

COMMUNES	MONTANT/ mois/enfant	NOMBRE DE MOIS	TOTAUX
RUFFIEU	67.84	90	6105.27€
VALROMEY SUR SERAN (LOMPNIEU)	67.84	4	271.35€

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide les montants des frais de fonctionnement ci-dessus.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (DE 2020 014)

Monsieur le Maire propose d'engager les dépenses d'investissement suivantes :

Article 202 opération 172 : 15 000 € (correspondant à l'indemnité du commissaire enquêteur et aux frais d'impression)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopté à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Engagement de projets de réfection du patrimoine architectural communal (DE 2020 015)

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2019 concernant une aide financière attribuée à la commune par l'association Sites et Monuments du Valromey. Monsieur le Maire précise que l'association souhaite que l'aide soit exclusivement attribuée à la réfection de l'église d'Hotonnes.

Monsieur le Maire propose au conseil de compléter la délibération du 16 décembre en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

PRECISE que l'aide de l'association Sites et Monuments du Valromey sera exclusivement destinée à la réfection de l'église d'Hotonnes.

Dénomination des voies communales (DE 2020 016)

Le conseil municipal considérant qu'il y a lieu de dénommer les rues du village et des hameaux et après en avoir délibéré, décide **D'ATTRIBUER** aux voies, les noms suivants :

ANCIENNE APPELLATION	NOUVELLE APPELLATION	DEBUT	fin
LE GRAND ABERGEMENT			
Chemin des Solives (délibération du 8 juillet 2019)	Chemin de Chamblard	D55 176C220et 176C300	176C186
LES PLANS D'HOTONNES			
	Route des Plans (délibération du 16 décembre 2019)	Depuis la RD 39b au niveau de Prafond	0B302
	Route des Terments	RD 39b 0B521	0B701
HOTONNES			
	Chemin du Ruh	Depuis la rue du Bazar	prolongée jusque la parcelle 0C213
Suppression de l'impasse de la Serra qui fusionne avec la Rue de la Serra			

DIT QUE le tableau de classement des voies communales sera modifié en fonction de ces nouvelles dénominations.

Modification du tableau de classement de la voirie communale (DE 2020 017)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau de classement de la voirie communale en fonction de la nouvelle dénomination de voies communales.

Il rappelle que la modification ne porte pas sur le linéaire de voirie mais sur :

- la dénomination du chemin des Solives qui devient chemin de Chamblard
- la scission de la Route des Plans qui devient Route des Terments au niveau de la RD39 parcelle 0B521 jusqu'à la parcelle 0B701.
- la suppression de l'impasse de la Serra qui fusionne avec la rue de la Serra.

Après présentation du nouveau tableau de classement de la voirie communale, le conseil municipal à l'unanimité

VALIDE le nouveau tableau de classement de la voirie communale

DONNE POUVOIR à monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Instauration du dépôt d'une déclaration préalable pour la pose de clôtures (DE 2020 018)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 opposition,

VALIDE l'instauration du dépôt d'une déclaration préalable pour la pose de clôtures autour des habitation

Instauration du permis de démolir (DE 2020 019)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 5 oppositions et 2 abstentions,

DÉCIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction en application de l'article R. 421-27 du code de l'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Programme de travaux forestiers 2020 : forêts de l'Ain (DE 2020 020)

Monsieur le Maire donne connaissance des différents programmes de travaux forestiers 2020 proposés par l'ONF :

Forêt communale de HAUT VALROMEY (Petit Abergement)

Travaux d'accueil parcelles 292B312

Etude préalable pour déterminer plusieurs projets d'accueil du public situés à "La Cheminée"

Coût des travaux : 530€ HT

Entretien sur les parcelles NS

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à **2640€ H.T.**

Travaux consistant en une intervention d'entretien du parcellaire : peinture et traitement manuel

Travaux sylvicoles subventionnés parcelles 14.x 19.x 8.x

Le montant des travaux d'investissement s'élève à **6 430.00€ HT** subvention possible de 60% (soit 3858€ HT de subvention)

Intervention en futaie irrégulière

Forêt communale de HAUT VALROMEY (Grand Abergement)

Travaux de maintenance :

Débroussaillage manuel de la végétation - peinture des liserés, bornes et leurs repères sur nouvelles soumissions

Montant des travaux de fonctionnement s'élève à 2 000.00 € HT

Travaux d'investissement subventionnés sur les parcelles A.x.

Travaux consistant en le dégagement manuel des régénérations naturelles

Le montant des travaux d'investissement s'élève à **2 230.00€ H.T.** subventionnable par la Région à hauteur de 60% (**soit 1338 € H.T. de subvention**).

Travaux d'infrastructure subventionnés

Création de pistes parcelles 13/14

Le montant de ces travaux d'investissement s'élève à 4980 H.T. dont 4 330 € subventionnable par la Région à hauteur de 50% (soit 2165 € H.T. de subvention)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** les programmes de travaux forestiers 2020 ci-dessus exposés ;
- S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses au budget primitif 2020 ;
- SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental ;
- SOLLICITE** de la Région AUVERGNE RHÔNE ALPES l'attribution d'une subvention
- AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subvention afférentes à ces travaux.

Avenir de la ressource du Jorat (DE 2020 021)

Monsieur le maire rappelle l'opération en cours sur le réseau d'adduction d'eau potable du Petit Abergement et notamment les travaux raccordant le hameau du Jorat au réseau d'eau potable syndical. Il rappelle la délibération en date du 3 septembre 2018 dans laquelle le conseil s'était positionné sur

l'utilisation de la ressource des Vuires pour l'alimentation en eau potable de la commune déléguée du Petit Abergement et des administrés reliés à cette ressource.

Il convient de se positionner sur ce point pour la ressource du Jorat.

Monsieur le Maire propose également d'étudier la possibilité d'utiliser les infrastructures de cette ressource pour la défense incendie du Jorat.

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE

DE NE PAS CONSERVER la ressource du Jorat pour l'alimentation en eau potable du secteur du Jorat
DIT QUE la ressource du Jorat devra continuer à être entretenue si à une échéance à long terme l'eau venait à manquer sur le territoire communal.

DIT QUE sera étudié la possibilité d'utiliser les infrastructures de la ressource pour la défense incendie du hameau.

DIT QUE les crédits nécessaires à la poursuite des analyses de contrôle seront inscrits au budget 2020.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" AGEDI (DE 2020 022)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Modification de la convention signée avec la bibliothèque municipale (DE 2020 023)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déléguée à l'association des Amis de la bibliothèque de Haut Valromey la gestion de la bibliothèque municipale.

Il précise que des travaux ont été réalisés et que maintenant la collectivité met à disposition une nouvelle salle d'environ 65 mètres carrés à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la nouvelle convention établie avec l'association en charge de la bibliothèque municipale rédigée suite aux travaux réalisés.

Renouvellement de l'adhésion à l'ALEC 01 (DE 2020 024)

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de renouvellement d'adhésion transmise par l'Agence locale de l'Energie et du Climat de l'Ain qui peut conseiller la commune en matière d'ingénierie publique pour agir concrètement en faveur de la transition énergétique. L'ALEC 01 travaille sur les thématiques du logement, de la mobilité et de l'économie circulaire et encourage la préservation des ressources naturelles, la sobriété et l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Monsieur le Maire précise que cette agence a pour vocation d'accompagner les nouvelles équipes municipales et intercommunales dans la mise en œuvre du volet transition énergétique de leur projet de mandat.

Considérant l'intérêt des actions de cette agence pour notre collectivité, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'exercice 2020.

Le conseil à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de l'adhésion à l'Agence locale de l'Energie et du Climat de l'Ain

VALIDE le barème de cotisation de 0.10€ par habitant.

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisation de signer les marchés publics. (DE 2020 025)

Monsieur le Maire explique qu'afin d'aider les communes à remplir leurs obligations légales avec la mise à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement et de préparer le transfert dans les meilleures conditions, la Communauté de communes propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commandes pour réaliser les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il précise aux conseillers municipaux que la constitution du groupement et son fonctionnement doivent être formalisés par une convention, présentée en annexe de la présente délibération.

A ce titre la CCBS agira en tant que pouvoir adjudicateur et sera chargée de mener toute la procédure de consultation, de passation ainsi que l'exécution des marchés.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire, précise que la CCBS procédera au paiement des dépenses toutes taxes comprises résultant des marchés au nom et pour le compte des membres du groupement de commande. Elle émettra ensuite des titres de recettes à chaque commune au fur et à mesure de l'avancement des prestations à hauteur des dépenses toutes taxes comprises réalisées, et déduction faite des subventions encaissées. (soit environ 80% du montant de la prestation)

La défense incendie est non subventionnée et sera 100% à la charge des communes sur leur budget général. Elle sera intégrée au marché sous forme de prestation à bon de commande et sera laissée au libre choix de chaque commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise l'adhésion de la commune de HAUT VALROMEY au groupement de commandes.

Compte rendu des commissions :

Commission travaux : la réfection couloir bibliothèque est terminée

Les travaux concernant les sanitaires de Songieu sont terminés. Il reste la démolition des anciens sanitaires à effectuer.

Il reste également à mettre en place la borne camping-car et la pose d'une prise pour la recharge de véhicules électriques.

Devis en cours pour le ravalement de façade de l'école qui sera financé proportionnellement SIVOM/ Commune

Commission finances : les comptes de gestions ne sont pas encore édités. M Danis, notre conseiller financiers viendra en mairie ce vendredi pour évoquer différents points dont la suppression de la taxe d'habitation.

Le budget sera élaboré avec en investissement des postes principaux qui seront ajustés par décisions modificatives par le prochain conseil. Les investissements en cours seront conservés.

Commission urbanisme :

La numérotation des habitations touche à sa fin.

Questions diverses :

Site de Lachat

La randonnée raquette organisée par le centre montagnard de Lachat est décalée au 29 février.

Une étude climatique a été initiée par la Région : les sites nordiques seront intégrés à cette étude pour déterminer l'impact du changement climatique sur les activités liées à ces sites.

SIEA : compte rendu assemblée générale

Eclairage public :

Un dysfonctionnement des déclarations de pannes de l'éclairage public est en cours de règlement.

Fibre optique :

L'armoire du Grand Abergement sera posée en avril.

D'ici 3 semaines les travaux sur l'artère Hotonnes Brénod vont commencer.

Aides :

2050 objectif national 50% de l'électricité produite en énergie renouvelable.

Les communes seront aidées pour la pose de panneaux photovoltaïques et l'isolation des combles perdus. Aides sur la pose de prise électriques pour les voitures mais après une étude au cas par cas pour être au plus près des besoins des communes.

Prévoir éventuellement l'isolation des combles du bâtiment école/ bibliothèque d'Hotonnes

Les tableaux pour les permanences pour des élections municipales sont établis pour le 1^{er} tour.

Fin de séance : 23h03

